

GF INFRASTRUCTURES DURABLES SLP

Investir dans des actifs réels et durables

infranity

Les infrastructures, une nouvelle opportunité de placement

Les infrastructures constituent une classe d'actifs d'avenir selon nous. Elles répondent à des enjeux de développement durable et nécessitent d'importants besoins de financement. Décorrélées des marchés financiers, elles offrent un potentiel de protection contre l'inflation et la cyclicité économique. Les infrastructures cherchent à délivrer des rendements stables et à apporter une visibilité à long terme pour les investisseurs.

Un accès privilégié à des actifs sélectionnés par une équipe d'experts

Un processus d'investissement rigoureux

La gestion du portefeuille suit un processus d'investissement structuré et rigoureux sur des opportunités d'investissement identifiées par l'équipe de gestion intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).



Mémo

Article 8 selon le règlement SFDR²
Evaluations ESG totalement intégrées



Diversification géographique : Min 70 % Union européenne



Bénéficier de la stabilité et de la visibilité de rendements que cette classe d'actif propose sur le long terme



Greenfield & Brownfield¹

¹Un investissement dit Greenfield est un nouvel actif à construire alors qu'un investissement dit Brownfield est un actif en phase d'exploitation.

L'ESG, un critère intrinsèque de la gestion

Une méthodologie interne de notation ESG, spécifiquement développée pour les actifs d'infrastructure, permet d'évaluer l'impact de nos investissements à travers une analyse approfondie des dimensions environnementale, sociale et de gouvernance, en lien avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

En complément, une méthodologie propriétaire permet de mesurer la performance climatique des actifs en portefeuille et d'évaluer leur alignement avec une trajectoire compatible avec l'objectif de l'accord de Paris de limiter le réchauffement climatique bien en deçà de 2°C.



L'application des critères de sélection stricts axés sur l'ESG permet de :

Assurer une maîtrise des risques ESG pouvant être potentiellement destructeurs de valeur

Orienter les décisions d'investissement afin d'obtenir des rendements durables à long terme et créer de la valeur

Favoriser le changement et encourager les comportements vertueux de cette classe d'actifs

Infranity³, un acteur clé des infrastructures durables en Europe

 Une société de gestion
de l'écosystème Generali Investments

 Plus de 80 experts
dédiés à l'investissement en infrastructures

 Plus de 12,4 Mds €
d'encours sous gestion⁴

 Vision et expertises
indépendantes

infranity

Contacts



Gabriele ALBERICI
Directeur Commercial France et Italie
gabriele.alberici@generali-invest.com
+39 34 82 83 19 73



Éric HESNAULT
Responsable Relations Partenaires
eric.hesnault@generali-invest.com
06 50 82 40 66



Valentine de GOURNAY
Responsable Relations Partenaires
valentine.degournay@generali-invest.com
07 50 83 52 51



Alexis FILISSETTI
Responsable Relations Partenaires
alexis.filisetti@generali-invest.com
06 59 69 58 61



Maria DELION
Responsable Marketing
maria.delion@generali-invest.com
01 58 38 18 74

Investissements éligibles pour GF Infrastructures Durables

Investissements primaires et secondaires offrant une exposition directe ou indirecte à des actifs d'infrastructures :

- Investissements Greenfield et Brownfield
- Dette et Fonds propres
- Exclusion des projets directement liés au charbon, pétrole, nucléaire et combustibles fossiles non conventionnels
- Exclusion des investissements ne répondant pas à nos critères stricts ESG
- Limite de 10 % par investissement (pouvant être portée jusqu'à 20 % sur décision de la société de gestion)
- Limite de 60 % par secteur : Transports, Environnement (gestion de l'eau et des déchets), Infrastructures Sociales, Electricité, Energie et Télécommunications
- Focus sur les investissements en euros dans les pays de l'OCDE :
 - Minimum 70 % d'investissement réalisé en euros dans l'UE
 - Maximum 30 % sur les autres pays de l'OCDE

Informations générales

Forme juridique : Fonds français, Société de Libre Partenariat (SLP) avec un statut ELTIF 2 (fonds européen d'investissement à long terme)

Durée du fonds : 35 ans (à partir de la date de constitution)

Période de détention recommandée : 8 ans

Valorisation du fonds : 2 fois par mois (le 15 et le dernier jour calendaire) en collaboration avec une entité indépendante

Société de gestion : Infranity

Dépositaire : BNP Paribas S.A.

Auditeur : Ernst & Young Audit

Le fonds est classé Article 8 selon le règlement SFDR²

Détails de la part

Part	Capitalisation ⁵
Date de lancement	27 mars 2020
Frais de souscription ⁶	1%
Frais courants ⁶	1,30% + commission de surperformance
Code ISIN	FR0013473667

Risques⁷

Risque plus faible

Risque plus élevé



Les principaux risque du fonds : Risque de perte en capital, risque de crédit, risque de liquidité, risque de durabilité, risques liés aux investissements dans les infrastructures

Source : Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio – Octobre 2025

¹ Carbone 4 accompagne la transformation des organisations vers la décarbonation, l'adaptation au changement climatique et la restauration de la biodiversité. Pour en savoir plus, consultez le site : <https://www.carbone4.com/>

² Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (SFDR) portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le fonds promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.

³ Avant le 13 septembre 2022, la société de gestion, créée en 2018, était nommée Generali Global Infrastructure

⁴ Données Infranity au 31 août 2025

⁵ La société de gestion pourra effectuer des distributions provisoires

⁶ Pour plus d'informations, veuillez vous référer aux documents légaux du fonds GF Infrastructures Durables S.L.P.

⁷ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la période d'investissement recommandée. Les données utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du produit. Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement du produit étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. Les facteurs de risque sont décrits de manière exhaustive dans les Statuts.

Les investisseurs ne doivent investir dans le Fonds qu'après avoir examiné attentivement les documents réglementaires correspondant. Ce document ne constitue en aucun cas une recommandation implicite ni explicite d'une stratégie ou d'un conseil en investissement. Avant toute transaction, l'investisseur doit avoir pris connaissance des documents réglementaires en vigueur qui lui ont été communiqués. Ce document est produit par Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio (« Generali AM ») afin de présenter les modalités et règles de fonctionnement du Fonds professionnel Spécialisé (FPS) constitué sous la forme d'une Société de Libre Partenariat (SLP) dénommée « GF Infrastructures Durables S.L.P. », gérée par Infranity, société par actions simplifiée agréée par l'AMF, en qualité de société de gestion de portefeuille et de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) sous le numéro GP-19000030. Ce Document ne constitue pas un acte de commercialisation au sens de la Directive AIFM (Directive 2011/65/EU sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs). Ce Document n'est préparé qu'à titre d'information et ne constitue par une documentation commerciale ou une offre de souscription ou d'acquisition de parts de GF Infrastructures Durables S.L.P.. La commercialisation de GF Infrastructures Durables S.L.P. n'a pas été autorisée en France ou à l'étranger. La remise de ce Document ne constitue pas un conseil en investissement financier ou la fourniture de tout autre service d'investissement au titre de la Directive MIF (Directive 2014/65/UE sur les Marchés d'instruments financiers). Ce Document est exclusivement destiné à être remis par Generali AM à des conseillers en gestion de patrimoine ou à des conseillers en investissements financiers afin que ces derniers puissent présenter à leurs clients l'opportunité d'investir dans des Unités de Compte ayant pour référence GF Infrastructures Durables S.L.P., dans le cadre de leurs contrats d'assurance-vie conclus avec des entités du Groupe Generali. Le Document ne peut être remis ou communiqué directement ou indirectement à d'autres personnes, en particulier les assurés mentionnés ci-avant. La réception de ce Document implique un engagement de son destinataire à la garder confidentielle, y compris toute donnée complémentaire fournie ultérieurement. La divulgation, la copie, la distribution ou l'utilisation de ce Document et de l'information qu'elle contient est strictement interdite, sans l'autorisation écrite expresse de Generali AM et Infranity. Ce Document n'a pas été revu par l'AMF ou toute autre autorité de régulation. Tout investissement dans des Unités de Compte ayant pour référence GF Infrastructures Durables S.L.P. devra être réalisé conformément à la réglementation applicable aux contrats d'assurance-vie, en accord avec les entreprises d'assurance commercialisant ces contrats. Ces investissements devront être fondés sur une analyse propre des conséquences, notamment juridiques, fiscales et financières ou toute autre conséquence liée à un tel investissement, compte tenu de ses avantages et des risques qu'il comporte. Les informations incluses dans ce Document étaient correctes au moment de sa rédaction, sans obligation pour Generali AM de les mettre à jour. Aucune déclaration n'est faite ni aucune garantie n'est donnée sur (i) l'exhaustivité des informations, déclarations, points de vue, projections ou prévisions présentés dans ce Document, (ii) sur le fait que les objectifs de GF Infrastructures Durables S.L.P. seront atteints ou (iii) le fait les montants investis seront recouvrés.

Tous les investissements sont soumis à des risques. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Dans le cas d'un investissement dans des Unités de Compte ayant pour référence GF Infrastructures Durables S.L.P., il existe un risque de perte en capital. Ce Document contient des informations qui pourront faire l'objet de modifications, mises à jour ou vérifications. Toute analyse sur les modalités de fonctionnement de GF Infrastructures Durables S.L.P. devra être réalisée exclusivement sur la base de la documentation juridique finale (statuts de GF Infrastructures Durables S.L.P.). En cas de contradiction entre les termes du Document et ceux contenus dans la documentation juridique de GF Infrastructures Durables S.L.P., cette dernière prévaudra. Les destinataires de ce Document peuvent demander des renseignements supplémentaires à Generali AM ou Infranity.

UNIQUEMENT POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ÉPARGNE ET DE L'INVESTISSEMENT APPARTENANT AUX RÉSEAUX DE GENERALI VIE



Visitez notre site internet :
www.generali-investments.com



et sur Youtube :
Generali Investments



sur Linkedin :
Generali Investments



GENERALI
INVESTMENTS